

ANNEXE 3

Modulation du nombre de places en fonction des horaires

7h30 à 8h30	: 12 places
8h30 à 9h	: 24 places
9h à 10h	: 30 places
10h à 12 h	: 40 places
12h à 14h	: 32 places
14h à 17h	: 40 places
17h à 17h30	: 30 places
17h30 à 18h30	: 24 places

Documents à fournir

- N° allocataire CAF
- Copie du livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations)
- Attestation responsabilité civile des parents
- Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
- Ordonnance Doliprane sirop et crème de change "Bépanthen" (dexpanthenol)
- Attestation du tribunal : garde de l'enfant (en cas de séparation)